

# FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

<p><b>Prix de l'abonnement :</b></p> <p>Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6<sup>00</sup> —                  » expéd. franco par la poste » 7<sup>00</sup> —                  Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3<sup>50</sup> —                  » par la poste, franco » 4<sup>00</sup> —                  On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n°3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.</p>		<p><b>Prix des annonces :</b></p> <p>Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.                  » » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.                  Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.                  » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.                  Une remise pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1<sup>er</sup> janvier.                  Tout envoi doit être affranchi.</p>		<p>NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Mai 1863.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Jour du mois.</th> <th colspan="3">TEMPÉRATURE en degrés centigrades.</th> <th rowspan="2">Baromètre en millim. réduit à 0.</th> <th rowspan="2">Eau tombée de les 24 h. en millim.</th> <th rowspan="2">VENT DOMINANT.</th> <th rowspan="2">ÉTAT DU CIEL.</th> <th rowspan="2">LIMNIMT. en mèt.</th> <th rowspan="2">Tempér. du LAC en deg. cent.</th> </tr> <tr> <th>9 h. du m.</th> <th>Minim.</th> <th>Maxim.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>14</td> <td>10</td> <td>17</td> <td>720,8</td> <td>10,0</td> <td>Calme.</td> <td>Pluie.</td> <td>2,320</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>13</td> <td>10</td> <td>18,8</td> <td>723,6</td> <td>13,0</td> <td>id.</td> <td>Nuageux.</td> <td>2,325</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>14</td> <td>10,2</td> <td>21</td> <td>724,4</td> <td>0,2</td> <td>id.</td> <td>Clair.</td> <td>2,325</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>15</td> <td>9</td> <td>19,5</td> <td>724,7</td> <td>0,3</td> <td>Bise.</td> <td>Clair.</td> <td>2,330</td> <td>12,5</td> </tr> </tbody> </table>								Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.	9 h. du m.	Minim.	Maxim.	5	14	10	17	720,8	10,0	Calme.	Pluie.	2,320	12	6	13	10	18,8	723,6	13,0	id.	Nuageux.	2,325	13	7	14	10,2	21	724,4	0,2	id.	Clair.	2,325	13	8	15	9	19,5	724,7	0,3	Bise.	Clair.	2,330	12,5
Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.																																																							
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.																																																													
5	14	10	17	720,8	10,0	Calme.	Pluie.	2,320	12																																																							
6	13	10	18,8	723,6	13,0	id.	Nuageux.	2,325	13																																																							
7	14	10,2	21	724,4	0,2	id.	Clair.	2,325	13																																																							
8	15	9	19,5	724,7	0,3	Bise.	Clair.	2,330	12,5																																																							

**EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 7 mai.**

**NOMINATIONS.**  
 1. Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mai courant, le Conseil d'Etat a nommé les citoyens dont les noms suivent aux fonctions de membres de la Commission centrale de l'impôt :  
 Lambert, Gustave, à Chez-le-Bart.  
 Tripet-Prince, Alfred, à Neuchâtel.  
 Morel, Lucien, »  
 Girard, Henri, à Saint-Martin.  
 Haldimann, Louis, aux Brenets.  
 de Montmollin, Georges, à Neuchâtel.

2. Dans cette même séance le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Charles Favre, docteur-médecin, aux fonctions de Vice-Président de la Commission d'Etat de santé, en remplacement du citoyen J.-L. Borel, décédé. Le citoyen Louis Guillaume, doct.-méd., a été nommé membre de ladite commission, et le citoyen Alphonse Barrelet, doct.-méd., membre suppléant de cette commission.

**FAILLITES.**  
 5. Par jugements en date des 2 avril et 1 mai 1863, le tribunal civil de Neuchâtel a prononcé la déclaration de faillite de Marie née Mayer, femme séparée de biens de Frédéric-Alexandre Huguenin, du Locle et de la Brévine, domicilié à Neuchâtel, et a renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix de Neuchâtel, pour être opérée en la forme ordinaire. En conséquence, le juge de paix de Neuchâtel invite les créanciers de Marie Huguenin née Meyer :

1<sup>o</sup> A faire inscrire leurs titres et réclamations, avec les pièces à l'appui, au greffe de la justice de paix depuis le vendredi 8 mai au samedi 6 juin 1863, inclusivement à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes; 2<sup>o</sup> à se présenter à l'hôtel de ville de Neuchâtel, salle de la justice de paix, le mercredi 10 juin 1863, à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation; le tout sous peine de forclusion.

4. Par son jugement en date du 28 avril 1863, le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite du citoyen Christ Wutherich, maître boucher, aux Brenets, âgé de 51 ans, originaire de Trub (Berne), fils de Mathieu-Nicolas Wutherich, et de Julie née Châtelain, et a renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix des Brenets. En conséquence tous les créanciers et intéressés à la masse dudit Wutherich, sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix des Brenets, depuis le vendredi 8 mai jusqu'au samedi 6 juin 1863, à 6 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à la salle d'audience des Brenets, le mardi 9 juin prochain, à 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation.

**BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.**  
 5. Les héritiers de Elisabeth née Maurer, veuve de Jean Grutter, écuarisseur, originaire de Seeberg canton de Berne, demeurant au Vauseyon (Neuchâtel), où elle est décédée le 25 avril 1863, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix de Neuchâtel fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 8 mai au vendredi 5 juin 1863, inclusivement, à 5 heures du soir, heure à laquelle elles seront déclarées

closes. La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel le mardi 9 juin 1863, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

**TUTELES ET CURATELLES.**  
 6. Ensuite d'une enquête dressée le 5 février 1863, à la demande du Conseil administratif de Saint-Blaise, la justice de paix du dit lieu a, dans son audience du 11 février, nommé un curateur à mademoiselle Anna-Frédérique Prince-Tissot, en la personne du citoyen Louis Jacottet, notaire à Neuchâtel.

*Fin de l'extrait de la Feuille officielle.*

**IMMEUBLES A VENDRE**

7. On exposera en vente par voie de minute, à l'hôtel de ville de Boudry, lundi 25 mai, dès 7 heures du soir, **une maison** située au centre de la ville de Boudry, comprenant 4 logements endommagés par le feu. La mise à prix est à 1200 francs; on se réserve l'échôte.

Si l'acheteur le désire, il y sera ajouté un **jardin** situé au bas de la ville, d'une émine environ, évalué à 400 francs.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente, à M. le notaire Amiet, à Boudry, dépositaire de la minute.

**VENTE du CHATEAU ET DE L'USINE de St-JEAN au canton de Berne.**

Le 15 juin 1863, à une heure de relevée, il sera vendu aux enchères, ensemble ou à défaut séparément, le château de St-Jean et l'usine qui en dépend.

Cet immeuble, situé aussi avantageusement qu'agréablement au bord de la rivière qui relie les lacs de Neuchâtel et de Bienné et tout près de ce dernier, peut être utilisé aussi bien comme propriété d'agrément que comme établissement industriel, vu sa proximité d'une eau courante et d'une des gares de la voie ferrée reliant la Suisse orientale à la Suisse occidentale.

**Comme agrément:** Habitation vaste et confortable au centre d'un beau et fertile pays; vue très-étendue; contrée de chasse et de pêche; à 50 minutes, par la voie ferrée, de Neuveville, Neuchâtel et Bienné; contrée salubre.

**Comme utilité:** une usine pour la condensation et carbonisation de la tourbe et la fabrication des produits dérivés, en exploitation, et les plus grandes facilités pour en établir de nouvelles.

Propre à être transformé en établissement d'utilité publique.

La vente aura lieu à St-Jean même, par le ministère du notaire soussigné, chez lequel est déposé le cahier des charges, dont on peut également prendre connaissance, à Neuveville, chez M. le grand conseiller F. Imer, notaire, à Neuchâtel, chez M. Jeanjaquet-L'Hardy.

Pour visiter l'immeuble et l'usine, s'adr. au château même.

Des facilités de paiement pourront être accordées à l'acquéreur, moyennant bonnes garanties.

Cerlier, le 28 avril 1863. *Par commission,*

Permis: le préfet: J.-J. Hartmann  
 Sigri, notaire de préfecture.

**RESTAURANT.**

A vendre, de suite, le buffet de la gare de Boudry, avec jardin et emplacement d'un jeu de quilles. S'adr. à M. F. Pellissier, à Boudry, ou à M. Lambert, agent d'affaires, à Neuchâtel.

10. Au bord du lac, et peu éloignée de la ville, dans une situation des plus agréables, on offre à **JOLIE PROPRIÉTÉ** meubler ou non meublée; on pourra en prendre possession immédiatement. Pour cause de départ, on la cédera à un prix très-avantageux. Le bureau d'avis indiquera.

**A VENDRE.**

Au n° 57, rue des Moulins, un bon lit tout complet, pour la somme de 169 francs.

*En Souscription jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin.*

**Librairie Ch. LEIDECKER, à NEUCHÂTEL.**

**Monuments de l'ancien Evêché de Bâle:** Topographie ancienne d'une partie du Jura oriental, et en particulier du Jura bernois. Epoque celtique et romaine. Par A. Quiquerez. 1. vol. in-8°, à fr. 6 pour les souscripteurs; lors de sa mise en vente, l'ouvrage sera porté à fr. 8.

**AVIS IMPORTANT.**

On informe l'honorable public que depuis le 9 de ce mois, on vendra au magasin de chaussures, au bas de la rue du Château, n° 4, une quantité de marchandises reçues ce printemps, de bonne qualité et qu'on céderait aux prix suivants: souliers gris à fr. 1<sup>00</sup>75; bottines grises lacées de côté, à fr. 2<sup>00</sup>75, à élastique, fr. 3<sup>00</sup>50, id. noires, satin-laine, à fr. 4<sup>00</sup>50; élastiques, bonne qualité, fr. 5<sup>00</sup>75; claquées, vernies, lacées de côté, à fr. 5<sup>00</sup>50; à talon, claquées, vernies, à fr. 7<sup>00</sup>25; à élastiques, fr. 7<sup>00</sup>25; à élastique, talon, fr. 8<sup>00</sup>50; et une grande quantité de chaussures d'enfants depuis fr. 1<sup>00</sup>50 et au-dessus, chaussures à vis pour messieurs, d'une des meilleures fabriques de France, ainsi que toute espèce de chaussures dont on supprime le détail.

**Bock-Bier**

à la brasserie Müller, dimanche 10 et lundi 11 mai.

**Saucissons de Bologne**

J. Mongini a reçu tout dernièrement encore une caisse saucissons de Bologne 1<sup>er</sup> qualité, rue des Moulins n° 5 au 1<sup>er</sup> étage.

A vendre, en commission, un **très-bon potager**, tout neuf et parfaitement construit. S'adr. au bureau d'avis.

A vendre, quelques **pendules de Vienne et de Paris**, chez M. Parel, rue de la Treille, 8.

A vendre, **une ânesse**, chez Jean Merki, à Boudry.

20. Le soussigné a l'honneur d'avertir l'honorable public qu'il est toujours fourni de bons **accordéons**; à des prix modérés. Il fait aussi des réparations. S'adr. à M<sup>me</sup> Heymann-Herrmann, à Cottendart, près Colombier, canton de Neuchâtel, ou directement à Jean-Ulrich HERRMANN, fabricant d'accordéons, à Langnau, canton de Berne.

21. Mesdames de Meuron, à St-Blaise, offrent à vendre un **hydropult**, soit petite pompe portative, dont on ne s'est servi qu'une fois, et qui ne peut pas chez elles remplir le but pour lequel on l'avait acheté.

**Au magasin Borel-Wittnauer L.** reçu un nouvel envoi de petits **jambons Mayence**, parfaitement conditionnés. S'adresser à l'atelier de la rue de la Justice, n° 12.

**CHAMPAGNE**

Un dépôt des vins mousseux de Louis Kissling, à Neuchâtel.

MM. Fritz Jacot et J. Sandoz, dressés à l'industrie, près la gare à Neuchâtel, ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils ont l'honneur de s'associer pour le commerce de liqueurs, sirops, fromages en gros et denrées.

Faisant eux-mêmes les achats sur toute la France, ils seront à même de fournir des plu-garantis purs et à un prix très-bas.

Vins blanc et rouge du pays, depuis 60 centimes à fr. 2<sup>00</sup>50 le pot.

Les personnes qui ne pourront pas se rendre sur place pour la dégustation, seront sûres de recevoir consciencieusement servies, en demandant la correspondance et indiquant la quantité, les prix qu'elles veulent y mettre.

**Papeterie Gerster-Fillier**

Jean NIGGLI, successeur. La **photographie de David de Purry**, en format carte de visite.

**CHEVAL A VENDRE.** Pour la somme de 80 fr. à vendre un cheval pouvant très-bien servir à faire des charrois. S'adr. au bureau de cette feuille.

**OUVERTURE**

**DU MAGASIN BICKERT & C<sup>ie</sup>**

RUE PURRY, n° 4

**MARDI 12 MAI**

EXPOSITION la veille, à 7 heures du soir.

**Assortiments magnifiques de Robes nouveautés** en tout genre, Confections, Châles, Soieries, etc. — Prix des plus modérés par suite d'achats considérables faits dans des conditions favorables.





